



COMMUNE
DE GRENAY

2025-091

La Maire de la ville de Grenay,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ;
- **Vu** la demande présentée par l'association des colombophiles « La résistance » d'organiser un marché aux puces le samedi 18 octobre 2025 ;
- **Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de cette manifestation ;

ARRÊTE

Article 1 : A l'occasion du marché aux puces organisé par l'association "La résistance", la circulation et le stationnement seront interdits le samedi 18 octobre 2025 de 6h à 18h :

- boulevard de Dinant (de la rue de la Victoire à la rue de Touraine),
- rue de la Targette (de la rue Lamendin au boulevard de Dinant),
- rue de Péronne (de la rue du Four de Paris au boulevard de Dinant),
- rue Berry-au-Bac (de la rue Lamendin à la rue Four de Paris),
- rue du Four de Paris.

Article 2 : Des panneaux de signalisation et des barrières de sécurité seront posés par l'association organisatrice. Le maintien de cette signalisation devra être assuré par cette association tout au long de la journée.

Article 3 : La circulation des véhicules de secours et de lutte contre l'incendie devra être assurée sans restriction.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Fait à GRENAY
Le 8 octobre 2025**

**La Maire,
Christelle BUISSETTE**

